Bénin : Suspension du conseil de l’Ordre des pharmaciens

Abderrahim DERRAJI - 2018-03-19 12:06:09 - Vu sur pharmacie.ma

À la suite d’un Conseil des ministre béninois qui s’est tenu le mercredi 14 mars 2018, le Conseil de l’Ordre du Bénin a été suspendu pour une durée de six mois.

Cette mesure fait suite au jugement rendu par le Tribunal de première instance de Cotonou qui a condamné des responsables des sociétés "grossistes" de produits pharmaceutiques à 4 années de prison. « L’Ordre n’a pas pu assurer ses missions et l’État a décidé de prendre ses responsabilités. Des éléments probants établissent une complaisance…» a déclaré à la presse ministre de la Justice et porte-parole du Gouvernement Joseph Djogbénou. Depuis le 27 décembre 2014, Dr. Moutiatou Toukourou et le Dr. Charles Aïnadou se disputent la victoire des élections ordinales. Et malgré les arrêts du 19 janvier 2017 rendus par la Cour suprême, déclarant, entre autres, irrecevable la requête du camp Toukourou, le camp Aïnadou n’a jamais pu avoir accès aux comptes et locaux du Conseil national de l’Ordre des pharmaciens. D’après le compte rendu émanant du Conseil des ministres, la réforme envisagée portera sur les cadres institutionnel, législatif et règlementaire du secteur de la pharmacie. Les textes régissant le Conseil de l’Ordre seront actualisés notamment pour permettre la mise en place d’une commission de surveillance et de contrôle de la distribution des produits pharmaceutiques ». Le Gouvernement béninois a également décidé, le mercredi dernier , de retirer l’autorisation de mise en vente sur le territoire béninois des produits du laboratoire New Cesamex. Ce laboratoire indien dont la branche en Afrique est basée en République Démocratique du Congo est représenté au Bénin par le député Mohammed Atao Hinnouho chez qui la police a saisi environ 94 tonnes de médicaments.